

FICHE DE TRAITEMENT

RGPD
20

Date :	19 novembre 2020	Version :	1
Service	Hospitalité de Lourdes		
Nom RdT :	[REDACTED]		
Traitement :	-----		

1- Introduction

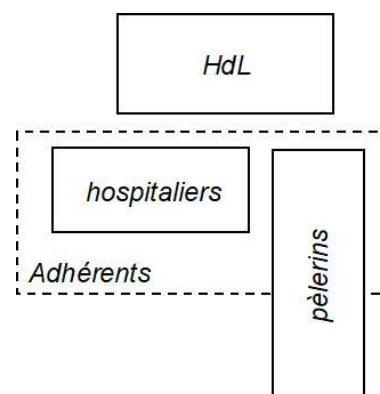
l'Hospitalité de Lourdes (HdL) est une association selon la loi de 1905, étroitement associée à l'ADECE (à clarifier).

Sa mission consiste à organiser le pèlerinage diocésain annuel de Lourdes

L'HdL emploie environ 10 personnes, toutes bénévoles.

Faisant obligatoirement partie des adhérents de l'association, les « Hospitaliers » assurent l'accompagnement des pèlerins malades ou handicapés.

Les pèlerins (malades ou non) peuvent être, soit adhérents, soit non-adhérents.



2- Objet et articulation du traitement

Traitement des Adhérents :

Les adhérents remplissent une fiche d'adhésion, qui :

- reprend leurs données personnelles,
- leur accord sur un certain nombre de points.

Les fiches d'adhésion sont reprises dans un fichier Excel (le fichier des adhérents).

- Puis les fiches papier sont classées dans des dossiers individuels auxquels sont ajoutées des données financières telles que l'historique du paiement des cotisations, ou les dons.

Traitement des Hospitaliers

Diocèse d'Evry	hospitalitelourdes.doc	1
----------------	------------------------	---

Aux adhérents désireux de devenir « hospitaliers », l'HdL ajoute à leur dossier des pièces complémentaires, en particulier le profil de la personne concernée,

Les dossiers des hospitaliers sont rassemblés dans un deuxième fichier Excel (le fichier des hospitaliers).

Traitement des inscriptions au pèlerinage

Les hospitaliers, les pèlerins-malades ou les pèlerins ordinaires qui désirent participer au prochain pèlerinage de Lourdes, remplissent deux fiches d'inscription :

- une fiche destinée à l'HdL qui formalise l'accord de la personne sur un certain nombre de points,
- une fiche destinée au Tour Operator.

Les pèlerins-malades y ajoutent leur dossier médical.

Toutes ces pièces sont insérées dans les dossiers individuels des personnes ; ces dossiers comportent, le cas échéant, l'historique de participation des personnes concernées et quelques données financières (solde du compte de la personne).

Les dossiers des Pèlerins sont rassemblés dans un troisième fichier Excel (le fichier des Pèlerins).

Préparation du pèlerinage

L'HdL fait le rapprochement entre les inscrits-hospitaliers et les inscrits-pèlerins et établit les listes des personnes retenues pour le pèlerinage.

Une fois les listes établies, l'HdL transmet les informations utiles au Service des Pèlerinages de l'ADECE qui va appeler les paiements, planifier les transports, réserver l'hébergement ... etc

Par exception avec le paragraphe précédent, l'HdL prend contact directement avec l'Accueil Notre Dame à Lourdes pour leur transmettre les informations médicales nécessaires pour préparer les chambres avec les matériels adéquats, et établir les rationnaires pour les repas spéciaux.

3- Accords des personnes

Accord des adhérents et des hospitaliers :

Fiche d'adhésion évoquée au paragraphe ci-dessus :

- engagement de confidentialité,
- accord pour que leurs données soient conservées dans les fichiers de l'association,
- accord pour recevoir des informations périodiques sur l'activité de l'association.

Accord des pèlerins :

Fiche d'inscription destinée à l'HdL évoquée au paragraphe :

- accord sur la conservation des données dans les fichiers de l'HdL,
- accord l'utilisation des données + transmission des fichiers aux sous-traitants.

3- Traitements informatiques

Les données clefs des dossiers sont recopiés dans des fichiers Excel :

- fichier des adhérents + cotisation (gestion de l'association)
- fichier par année pour les hospitaliers qui participent au pèlerinage
- fichier par année pour les pèlerins qui participent au pèlerinage

Certaines pièces des dossiers Pèlerins sont scannées pour être transportées facilement à Lourdes comme référence.

Les fichiers Excel et les pièces scannées peuvent être échangées entre membres de l'HdL ; elle ne sont jamais transmises à l'extérieur sauf les sous-traitants dans le cadre de leur mission.

4- Durée de conservation des données

La durée de conservation des informations est de :

- 13 mois pour les informations médicales
- 3 ans après la fin du dernier pèlerinage, pour les Hospitaliers et les pèlerins,
- 5 ans après la cessation d'adhésion pour les adhérents.

5- Sous-traitant et autres traitements ADECE éventuels

Service diocésain des pèlerinages, œuvrant comme un tour-operator.

Accueil Notre-Dame qui demande les identités et les contacts, plus certaines données médicales pour l'organisation de l'hébergement et la restauration.

7- Procédure de modification ou effacement des données

Envoi de la requête à l'adresse précisée sur les bulletins d'adhésion et les bulletins d'inscription HdL ; la requête doit comporter une copie de la carte d'identité du requérant.

La requête est classée dans un registre des demandes.

Après instruction de la requête, l'HdL modifie le cas échéant les dossiers papier et informatique.

---==ooOoo==---